On a réuni dans ce volume tous les actes du parlement du Canada qui ont exclusivement trait à la loi criminelle, à la procédure criminelle et à la preuve, tels qu'ils figurent dans les Statuts revisés du Canada. Les actes qui ont rapport aux mêmes sujets, passés durant la session de 1887, y ont été ajoutés sous forme d'annexe.

Il faut remarquer qu'un très grand nombre des lois générales du Canada comprises dans les Statuts revisés contiennent des clauses pénales. On ne trouvera pas ces clauses dans ce volume, mais il faudra recourir aux Statuts revisés où les actes qui les contiennent sont publiés en entier.

La pagination des Statuts revisés a été conservée pour les actes contenus dans ce volume, et se trouve au pied de chaque page.

Les notes marginales mises entre crochets réfèrent aux dispositions des actes du parlement du Royaume-Uni correspondant à celles en regard desquelles elles sont insérées.

Le tableau suivant indique les années de l'ère chrétienne correspondant aux années du règne des souverains durant lesquelles ont été passés les actes visés dans ces notes marginales, et des statuts canadiens cités dans le texte à la fin de chaque article :—

25	Ed. 3	A.D. 1350
7-8	Guil. 3	1695-6
1	Geo. 1	1714-5
8	Geo. 1	
9	Geo. 1	
5	Geo. 2	
6	Geo. 2	
12	Geo. 2	
20	Geo. 2	1747
12	Geo. 3	1772
32	Geo. 3	
36	Geo. 3	
39-40	Geo. 3	1799-1800
4 5	Geo. 3	1895
54	Geo. 3	1813-4
57	Geo. 3	1817
6 0	Geo. 3, 1 Geo. 4	1819-20
3	Geo. 4	1822